

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT.

(/ I S L S :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1978;
- (/u la loi n° 45/80 du 12.11.1980 portant amende-  
ment de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1978;
- (/u la loi n° 15/80 du 3.8.1980 portant statut gé-  
néral des fonctionnaires;
- (/u l'arrêté n° 4007/FP du 21.6.1980 fixant le ré-  
glement sur la solde des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 65/80 du 16.2.1980 fixant le sta-  
tut commun des cadres administratifs de la Santé;
- (/u le décret n° 62/180/FP du 9.5.1982 fixant le  
régime des rémunérations des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/145/FP du 5.7.1982 fixant la  
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
- (/u le décret n° 62/187/FP du 5.7.1982 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/  
80 du 3.8.1980 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/180/FP du 5.7.1982 relatif à  
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadre  
de l'Etat;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1983 fixant  
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages pro-  
batoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, no-  
amment en ses articles 7 et 8;
- (/u le décret n° 67/80/FP-BE du 24.2.1987 règle-  
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des acte  
réglementaires : relatifs aux nominations, intégrations; recons-  
titutions de carrière et reclassements;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant e  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.82  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 79/184 du 4.4.1979 portant nomi-  
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomi-  
nation des Membres du Conseil des Ministres;
- (/u le rectificatif n° 81/019 du 26.1.1981 au dé-  
cret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux  
intérim des Membres du Gouvernement;
- (/u la lettre n° 4000/DGSP.DGAF du 12.11.1981 du  
Directeur des Services Administratifs et Financiers transmet-  
tant le dossier de candidature constitué par l'intéressé.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 65/50 du 26.7.1960 susvisé, Monsieur KOUASSIWA WAKA Marcelin, né le 3.1.1935 à Pointe-Noire, titulaire de la Licence en Psychologie obtenue à l'Université de la HAÏNE (Cuba) est intégré dans les cadres de la catégorie A; hiérarchie I des Services Administratifs de Santé et nommé au grade d'Administrateur de Santé Stagiaire, indice 700.

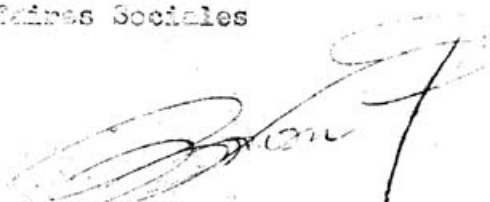
ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera./-

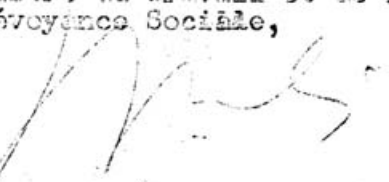
BRASSANVILLE, le 20 Avril 1962

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et  
des Affaires Sociales

  
Pierre Damiou BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

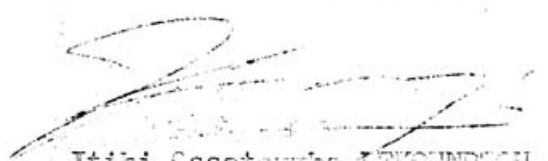
  
Bernard COMBO MESSIOM.-

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

ANNEXES :

JORF.....1  
DGT/DP.....3  
DFF/DST.....1  
D.S.....3  
D.S.F.....1  
H.S.M.S.....2  
D.S.M.S.....3  
INTERESSÉ.....1  
SGOM/BO.....1/-

  
Itini Csetemba LEMOUNDEU.-